



PRÉFET DES ALPES- MARITIMES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Nice, le 02 juillet 2023

Violences urbaines : bilan de la nuit du 1er au 2 juillet

Dans les Alpes-Maritimes, la soirée et la nuit du 1er juillet ont connu une activité mesurée sur le front des violences urbaines, concentrées essentiellement à Nice, avec un nombre d'interpellations en augmentation.

Les renforts d'effectifs de sécurité intérieure, appuyés par le RAID, un hélicoptère de la gendarmerie et les sapeurs-pompiers ont permis de protéger les populations et de contenir les dégradations sur la voie publique, à l'égard des bâtiments et des commerces pour lesquels une attention particulière avait été portée au regard des menaces.

Le bilan général pour la nuit du 1er au 02 juillet

- 2 véhicules légers incendiés à Nice,
- 13 feux de containers à Nice, Grasse, Beausoleil et Le Cannet,
- 33 interpellations,
- pas de blessé.

M. Bernard GONZALEZ, préfet des Alpes-Maritimes, présent sur le terrain aux côtés des personnels engagés, condamne de nouveau ces violences : « notre dispositif attendait les casseurs, nous ne lâcherons pas un pouce de terrain » et remercie les policiers, gendarmes et sapeurs-pompiers toujours fortement mobilisés pour maintenir la tranquillité publique et la sécurité des personnes et des biens.

Comme les membres du Gouvernement, il rappelle les parents à leur responsabilité en veillant à maintenir les enfants mineurs à domicile aux heures les plus sensibles et à l'écart de toutes situations de tensions.

Pour rappel :

Jusqu'au lundi 03 juillet 06h, sont interdits dans toutes les communes du département :

- le transport et le port sans motif légitime d'armes de catégorie B et C et D ainsi que des armes par destination,
- la vente, le transport et l'utilisation des produits combustibles et de l'acide chlorhydrique ainsi que la vente, la détention et l'utilisation des fusées, artifices ou engins pyrotechniques.

La captation, l'enregistrement et la transmission d'images par les forces de sécurité intérieure, au moyen de caméras installées sur des aéronefs, sont autorisés sur certains secteurs de la ville de Nice jusqu'au 03 juillet.

147 Boulevard du Mercantour
06200 NICE

Suivez-nous sur :

www.alpes-maritimes.gouv.fr



@prefet06



@Prefet06

Bureau de la

Communication Interministérielle 1/1